

ISULA PLONGEE



FFESSM N° 0420015C

STAGE ET EXAMEN INITIATEUR

Dossier d'inscription 2024



Merci de remplir impérativement ce dossier avec **Adobe Acrobat** en choisissant l'option "Remplir et signer" (gratuit).

SVP : PAS de dossier rempli à la main, PAS de dossier scanné.

Dossier à compléter et à retourner par mail

isula-plongee@orange.fr

CONTACT

Jean-Pierre Vignocchi :

Mob. : 06.11.64.75.81

e-mail : isula-plongee@orange.fr

STAGES ET EXAMENS INITIATEUR

Lieu des stages : Ajaccio (Corse)

Formule de stage :

Stage 7 jours :

Candidats ayant déjà travaillé l'épreuve physique (mannequin)

3 à 4 séances de mannequin avec et sans palmes

12 séances de pédagogie

1 séance de cadre réglementaire

Dates des stages et examens :

| | Stage | | | Examen |
|-------------------|---------|-------------|--------------|----------------|
| AVRIL 2024 | 7 jours | lundi 08/04 | samedi 13/04 | dimanche 14/04 |
| JUIN 2024 | 7 jours | lundi 03/06 | samedi 08/06 | dimanche 09/06 |

Encadrement des stages :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, BEES2-MF2-DESJEPS, Instructeur National FFESSM

Assisté d'une équipe allant du MF2 à l'Instructeur National.

Organisation des stages 7 jours (selon formule retenue) :

| | | |
|----------|-------|--|
| lundi | 08H45 | Rendez-vous au centre |
| lundi | 09H00 | Début du stage (planning exact fourni sur place) |
| samedi | soir | Fin du stage |
| dimanche | 08H45 | Rendez-vous au centre |
| dimanche | 09H00 | Début des épreuves |
| dimanche | 17H00 | Fin des épreuves |
| dimanche | 18H00 | Proclamation des résultats |

HEBERGEMENTS RECOMMANDES

Formule "Maisonnette"

Maisonnette 33 m² + terrasse 20 m², abritant 1 à 2 stagiaires en couchages individuels, avec chauffage, salle de bains / WC / baignoire, et cuisine intégrée, 10 minutes du club.

Formule "Motel"

Appartement en résidence hôtelière, tout confort, abritant 2 à 4 stagiaires en couchages individuels

Formules "Caravane" et "Micro-bungalow"

Camping en caravane ou micro-bungalow (tente en "dur"), avec chauffage et vrai lit. Salle de bains, WC et douche en local commun séparé, cuisine également. 10 minutes du club.

Formule "Tente"

Tente avec vrai lit (sommier plus matelas), reste idem formule "Caravane"

Draps et serviettes de bain fournis

CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EXAMEN

- 1) Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- 2) Etre âgé de 15 ans révolus le jour de l'entrée en formation et de 16 ans révolus pour l'examen.
- 3) Etre francophone
- 4) Etre titulaire du PA20 FFESSM minimum ou d'un brevet admis en équivalence.
- 5) Etre titulaire de la **carte** RIFA Plongée.
- 6) Avoir effectué au minimum 12 plongées. (Sauf les N3 et plus)
- 7) Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique (CACI) datant de moins d'un an, que tout médecin peut vous délivrer. Cependant, nous vous conseillons de faire réaliser ce certificat par **un médecin fédéral, hyperbare ou de plongée.**

RAPPEL DES EPREUVES

Epreuve 1 : 200 m mannequin

Coeff. 1

20 points

Cette épreuve est identique à celle du Guide de Palanquée N4

Epreuve 2 : Pédagogie pratique :

Coeff. 3

60 points

Leçon du débutant au Niveau 2 dans l'espace 0-6 m avec ou sans scaphandre, en surface ou en immersion.

Epreuve 3 : Pédagogie organisationnelle :

Coeff. 2

40 points

Evaluation des capacités d'organisation : organisation des séances, gestion du bassin, feuille de palanquées.

Epreuve 3 : Réglementation

Coeff. 2

40 points

Interrogation écrite ou orale sur la réglementation appliquée aux prérogatives de l'Initiateur

ADMISSION

Toute note inférieure à 5 ou épreuve non faite (sauf exemption du mannequin) est éliminatoire.

Toute note inférieure à 10 à l'épreuve du mannequin est éliminatoire.

Pour être reçu :

80 points minimum, sans note éliminatoire, avec une moyenne de 10/20 (soit 50 points) aux épreuves de pédagogie et la moyenne à l'épreuve de mannequin.

MATERIEL NECESSAIRE

Votre combinaison plus PMT pour l'épreuve de mannequin. Lest inutile, nous en avons au club.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription doivent nous parvenir **un mois avant la date de début de stage** au plus tard.

Passé cette date, l'inscription reste possible en fonction des places disponibles, mais nous ne serons plus en mesure de vous garantir le tarif.

TARIFS

Nos tarifs de stages seuls restent garantis, les tarifs des prestataires extérieurs concernant l'hébergement et la restauration sont du seul ressort de ces derniers et peuvent être soumis à des variations que nous ne maîtrisons pas.



ISULA PLONGEE



FFESSM N° 0420015C

INSCRIPTION AU STAGE ET EXAMEN D'INITIATEUR

EXAMEN DU :

14 avril 2024

09 juin 2024

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

NATIONALITE : DATE / LIEU DE NAISSANCE :

TEL. PORTABLE : TEL. DOMICILE :

e-mail : LICENCE NUMERO :

- PA20 ou NIVEAU 2
 PA40 ou NIVEAU 3
 NIVEAU 4

ORIGINE DU NIVEAU : FFESSM
 ANMP

Déclare m'inscrire au stage et/ou à l'examen dont les dates figurent en en-tête, selon la formule et les options suivantes :

- 430 € : Stage 7 jours examen compris**
 180 € : Examen seul

120 € : Supplément hébergement forfait 6 à 8 nuits
(Caravane ou Micro-bungalow, formule "éco")

Du soir du :

- 125 € : Option RIFA Plongée depuis le PSE/1
 155 € : Option RIFA Plongée complète

Au matin du :

Je souhaiterais plutôt dans la mesure du possible un hébergement en :

- Maisonnette ou Motel, seul
 Maisonnette ou Motel, à plusieurs stagiaires
 Tente

J'effectue les deux versements prévus pour le **règlement du stage, des options et de l'examen uniquement** (ni hébergement ni restauration). Ces versement doivent être effectués par virement bancaire ou par CB depuis notre site web selon l'échéancier suivant :

- 1er versement de 40% : à l'envoi du dossier (réservation), non remboursable après après délai de réflexion légal,
- 2ème versement de 60 % : 3 semaines avant le stage, non remboursable à cette date.

Attention : les chèques ne sont pas acceptés ! Voir coordonnées bancaires dans la check-list pour les virements et la CB.

Les montants complémentaires pour l'hébergement et la restauration seront réglés directement sur place auprès des prestataires. Seuls les prestataires concernés maîtrisent leurs tarifs.

Je déclare en outre :

- Que je suis allergique à l'aspirine Que je ne suis pas allergique à l'aspirine

Et que j'ai bien pris connaissance des conditions de stage décrites dans la convention de stage que j'ai signée.

Fait à le

Signature :



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



ISULA SARL - Siège social et adresse postale :

Rés. Les Cèdres Esc B - Rue des Cactus - Parc Berthault - 20000 AJACCIO

Centre de Plongée : Cala di Sole - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO - Tél. : 04 95 52 06 39

SARL au capital de 8 000 € - RCS AJACCIO B 440409415 - SIRET 440409415 00013 - Code NAF 8551Z - N° TVA Intracommun. FR84440409415

CONVENTION DE STAGE INITIATEUR - Conditions générales

1 - Conclusion du contrat

La société ISULA SARL organise pour son propre compte ou pour le compte de l'association ISULA PLONGEE, un stage de formation à l'Initiateur Club FFESSM suivi d'un examen, dont les dates figurent aux "Conditions particulières" de la présente convention. Le contrat entre vous, ou votre organisme financeur éventuel, et ISULA SARL prend effet lorsque votre inscription est acceptée, c'est-à-dire lorsque le dossier est retourné complet, que les règlements des sommes requises ont bien été effectués et que la convention est signée par ISULA SARL.

2 - Inscription

Pour que l'inscription soit recevable, le formulaire d'inscription et les conventions remplies et signés, ainsi que les documents demandés doivent être joints au dossier d'inscription. De même, l'acompte de 40% du montant du stage et des options éventuelles doit avoir été réglé par virement, ou par carte bancaire à partir du site web. Cet acompte sera remboursé en cas d'annulation avant un délai de réflexion de 10 jours suivant votre inscription. Passé ce délai, il ne sera pas remboursable. Sur demande, copie du formulaire d'inscription et des conventions vous sera envoyée après acceptation de votre inscription, en fonction des places disponibles.

3 - Encaissement du solde

Le solde de 60% devra être réglé trois semaines (21 jours) avant la date de début du stage par virement, ou par carte bancaire à partir du site web. Il ne sera pas remboursable. Le règlement de l'hébergement et de la restauration se fera sur place auprès des prestataires concernés.

4 - Déroulement du stage

ISULA SARL se réserve le droit de modifier les programmes ou les prix si des circonstances ou événements qu'ISULA SARL n'a pas pu prévoir ni influencer l'y obligent. En particulier, si les conditions météorologiques empêchent le stage de se dérouler convenablement, il vous sera proposé soit de terminer le stage lors d'une prochaine session, soit de prolonger votre séjour si cela est possible pour attendre que les conditions s'améliorent, soit de changer les sites de plongée ou l'organisation du stage. Dans tous ces cas de circonstances ou événements imprévisibles, les frais supplémentaires résultant du report partiel, du report total ou de la prolongation du stage restent à votre charge.

5 - Annulation

ISULA SARL se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant. Vous serez alors remboursé intégralement et exclusivement des sommes déjà versées à ISULA SARL. En cas d'annulation de votre part, si celle-ci intervient avant l'expiration du délai de réflexion de 10 jours suite à votre inscription, vous serez également remboursé intégralement des sommes déjà versées à ISULA SARL. Si elle intervient plus de 10 jours après votre inscription, elle devra être confirmée par écrit après nous avoir été signifiée verbalement, en recommandé avec accusé de réception pour être valable. Dans ce cas, le montant de l'acompte versé nous restera acquis dans tous les cas. Si votre annulation intervient plus de trois semaines avant la date de début du stage, vous serez remboursé de toutes les sommes versées en-dehors de l'acompte. Si elle intervient moins de trois semaines avant la date de début du stage, toutes les sommes versées resteront acquises à ISULA SARL.

6 - Formalités

Vous devez vérifier personnellement que vous possédez toutes les qualifications pré-requises et fournir toutes les copies des documents justificatifs nécessaires à votre admission au stage et/ou à l'examen, tels que définis dans les documents d'inscription (diplômes, certificat médical, licence, etc...). Vous devez être en mesure de présenter les originaux de ces documents à tout moment sur requête d'ISULA SARL.

7 - Participation

ISULA SARL n'encourrait aucune responsabilité si, pour des raisons personnelles, vous deviez interrompre le stage ou si vous ne vous présentiez pas au lieu et à la date du stage. En particulier, les sommes déjà versées resteraient acquises à ISULA SARL et tous les frais occasionnés resteraient à votre charge. En conséquence, ISULA SARL vous conseille de souscrire une assurance-annulation auprès d'un organisme compétent.

8 - Définition des prestations

Le prix du stage comprend le cas échéant, les cours, les plongées, les entraînements physiques, les bouteilles gonflées, l'examen et la carte CMAS (en cas de réussite). Il comprend également au besoin les transferts entre l'hébergement et le centre de plongée dans le cas où aucun stagiaire n'est véhiculé. Il ne comprend pas le transport jusqu'à Ajaccio, les transferts depuis ou vers l'aéroport ou le port, l'hébergement ni la restauration. Pour ces derniers éléments, vous restez l'interlocuteur direct des prestataires concernés. ISULA SARL n'intervient que pour procéder éventuellement aux réservations d'hébergement et de restauration correspondantes en votre nom auprès des divers prestataires afin de vous faciliter la tâche. En conséquence, ISULA SARL ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaillance liée à ces prestataires, pour lesquels vous restez l'interlocuteur unique, notamment en termes de paiement des prestations.

9 - Aptitude médicale

Sauf pour les stages ne nécessitant aucune mise à l'eau, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique, datant de moins d'un an à la date du premier jour de stage.

10 - Assurance plongée

Vous devez justifier d'une assurance plongée en responsabilité civile pour pouvoir suivre le stage. La licence FFESSM, obligatoire pour les stages et examens fédéraux, remplit effectivement cette fonction, nous vous conseillons donc d'en être muni au plus tard en début de stage.

11 - Différends

Les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis, après tentative de règlement à l'amiable, à l'appréciation du Tribunal d'Ajaccio, seul compétent.

Fait à _____ le _____ Nom / prénom : _____

ISULA SARL, P. Habert, Gérant

Mention "Lu et approuvé" manuscrite et signature



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



ISULA SARL - Siège social et adresse postale :

Rés. Les Cèdres Esc B - Rue des Cactus - Parc Berthault - 20000 AJACCIO

Centre de Plongée : Cala di Sole - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO - Tél. : 04 95 52 06 39

SARL au capital de 8 000 € - RCS AJACCIO B 440409415 - SIRET 440409415 00013 - Code NAF 8551Z - N° TVA Intracommun. FR84440409415

CONVENTION DE STAGE INITIATEUR - Conditions particulières

STAGE/EXAMEN DU _____ AU _____ 2024

Entre :

La société **ISULA SARL**, Villa M. Vignocchi, Chemin de Torretta, Route du Salario, 20000 Ajaccio

d'une part,

Et :

M _____ (Vos nom et prénom)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Eventuellement, votre organisme financeur :

_____ (Som nom)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Ci-après dénommé "le stagiaire" d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : ISULA SARL, Structure Commerciale Agréée par la FFESSM sous le N° 0420015C, assure la formation et/ou l'examen Initiateur FFESSM aux dates indiquées en en-tête, conformément aux "Conditions générales" de la présente convention.

Article 2 : La formule retenue par le stagiaire est celle indiquée dans le document "Inscription au Stage et Examen d'Initiateur".

Article 3 : Le stage se déroulera à Ajaccio, et comportera les prestations décrites aux "Conditions générales" de la présente convention.

Article 4 : La prestation d'ISULA SARL n'inclut pas le transport, l'hébergement ni la restauration. Simplement, pour des questions d'ordre pratique, ISULA SARL peut se charger des réservations auprès des prestataires d'hébergement et de restauration pour le compte du stagiaire, qui reste l'interlocuteur unique auprès de ceux-ci. En aucun cas ISULA SARL ne procède à la revente de titres de transport, de nuitées ou de repas, conformément à la description des prestations des "Conditions générales" de la présente convention, ces derniers devront être payés directement aux prestataires concernés.

Article 5 : Le responsable du stage sera Jean-Pierre Vignocchi, BEES2 N° 013070223, MF2 FFESSM N° 1111 et Instructeur National FFESSM.

Article 6 : Le prix du stage est de _____ €. Les modalités de règlement sont décrites aux "Conditions générales" de la présente convention. Ce prix est valable pour une réservation intervenant au plus tard un mois avant la date de début de stage, il pourra être soumis à variation en cas d'inscription tardive ou de variation subite et imprévisible des charges d'exploitation.

Article 7 : Dans le cas où le stagiaire passe par un organisme financeur, toutes les clauses et conditions financières figurant aux "Conditions générales" et aux "Conditions particulières" de la présente convention ainsi qu'aux documents éventuellement liés, s'appliquent de fait à l'organisme financeur en lieu et place du stagiaire.

Fait à _____ le _____ Nom / prénom : _____

ISULA SARL, P. Habert, Gérant

Mention "Lu et approuvé" manuscrite et signature



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



DOSSIER D'INSCRIPTION INITIATEUR

ANNEXE : Fiche Tarifs 2024

Tarifs de nos différentes formules

| Stage et examen | | Examen seul | |
|---|-------|-------------------------------|-------|
| Stage + examen 7 jours : | 430 € | Examen seul, 1 jour : | 180 € |
| Forfait hébergement "éco" 6 à 8 nuits : | 120 € | | |
| Options | | | |
| RIFA Plongée : | 155 € | RIFA P. à partir du PSE/1 * : | 125 € |

* : Ou à partir d'un brevet reconnu en France incluant RCP et oxygénothérapie : AFCPSAM, CFAPSE, BNS+Réa

Montants approximatifs fournis à titre indicatif

(les quote-part hébergement et restauration seront réglées sur place directement aux prestataires)

Hébergement

| | |
|---|-----------------|
| Maisonnette (2 places), la nuit, avril / mai : | 60 € |
| Maisonnette (2 places), la nuit, juin / septembre : | 65 € |
| Motel (appartement 2 places, lit double), la nuit : | 65 € |
| Motel (appartement 3 places, 1 lit double et 1 lit simple), la nuit : | 75 € |
| Caravane ** (1 lit simple, 1 lit double), la nuit, par personne : | Voir supplément |
| Micro bungalow ** (2 lits simples), la nuit, par personne : | Voir supplément |
| Tente (1 lit simple), la nuit, par personne : | 8 € |

** : Hébergement des formules hébergement "éco"

Restauration

Il y a des restaurants aux alentours, mais il est possible d'utiliser la cuisine du centre pour préparer les repas.

L'organisation des petit-déjeuners reste à votre charge, mais nous pouvons vous conduire sans problème faire quelques emplettes dans les supérettes des alentours...

Tarifs valables pour une réservation intervenant au moins un mois avant la date de début de stage. Tarifs des différents prestataires fournis à titre indicatif et pouvant être soumis à évolution sans préavis.



ISULA PLONGEE

FFESSM N° 0420015C



DOSSIER D'INSCRIPTION INITIATEUR

ANNEXE : Check-list

Je vérifie que mon dossier est complet :

- Fiche d'inscription remplie, datée et signée
- Convention de stage complétée, datée et signée sur les deux pages (Conditions Générales et Particulières)
- Copie de la licence FFESSM de l'année en cours
*Nous pouvons vous en délivrer une si vous n'en avez pas, **nous consulter**.*
- Copie du brevet de PA20, N2 etc... (Brevet FFESSM, FSGT, ANMP ou SNMP), ou bien copie du brevet de Guide c Palanquée N4 FFESSM ou du N4 ANMP.
- Si vous êtes titulaire du RIFA Plongée, copie de la carte RIFA Plongée (seul justificatif admis)
- Si vous voulez passer le RIFA Plongée, copie du PSE/1, AFCPSAM, CFAPSE ou BNS+Réa le cas échéant
- Attestation de 12 plongées au minimum : soit copie du carnet de plongée présentant ces plongées validées par un MF1 ou BEES1, soit attestation signée par un MF1 ou BEES1 licencié. Au besoin remplir modèle joint.
- Copie du certificat médical (CACI) de moins d'un an à la date de début de stage
- Le règlement de l'acompte de 40% (arrondi) par virement ou paiement CB sur notre site web
(Hors hébergement et restauration)
- Le règlement du solde de 60% (complément) à effectuer au plus tard 3 semaines avant la date de début de stage par virement ou paiement CB sur notre site web **(Hors hébergement et restauration)**

Vous pouvez nous régler par :

- **Carte bancaire** depuis notre site web www.isula-plongee.com (VISA, AMEX et autres cartes, paiement sécurisé)
- **Compte Paypal** également depuis notre site web
- **Virement bancaire** sur notre compte :
SARL ISULA - RES. LES CEDRES ESC B - RUE DES CACTUS - PARC BERTHAULT - 20000 AJACCIO
BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE
DOMICILIATION : AJACCIO-SERAFINI
RIB : 14607 00059 05921530375 86
IBAN : FR76 1460 7000 5905 9215 3037 586
BIC : CCBPFRPPMAR

LES INSCRIPTIONS NE SERONT EFFECTIVES QU'A RECEPTION DES DOSSIERS REMPLIS SOUS ACROBAT, COMPLETS (NOTAMMENT ACCOMPAGNES DU REGLEMENT DE L'ACOMPTE), ET SERONT PRISES DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

DOSSIER D'INSCRIPTION INITIATEUR

ATTESTATION

(Attestation à établir seulement pour les PA20 et N2.)

Je soussigné :

Moniteur Fédéral Degré **N° :**

BEES Degré **N° :**

DEJEPS **N° :**

DP-N5 **N° :**

Licencié(e) à la FFESSM pour l'année en cours, atteste que :

M.....

A bien réalisé un minimum de 12 plongées depuis l'obtention du PA20.

Fait à pour servir et valoir ce que de droit, le

(Cachet et signature)